



Montpellier, le 26 octobre 2012

Madame, Monsieur,

Créé en 1994, Légi spectacle est l'une des initiatives les plus anciennes des professionnels du spectacle du Languedoc-Roussillon pour prendre en main les questions d'emploi. Interrogés par l'accroissement des pratiques simplificatrices de déclaration sociale dans le spectacle, ses responsables ont très vite voulu connaître la réalité du droit, afin de prendre la mesure des risques qu'elles font peser sur les artistes et sur leurs employeurs.

Au cours de ces deux dernières années, des organisations syndicales de dimension nationale réclamaient la parution d'un texte pour réglementer ces pratiques. Le 29 août dernier, la Ministre de la Culture et de la Communication, en la personne du Directeur général de la Création artistique, adressait une lettre à l'attention des Préfets de région et des Directeurs régionaux des affaires culturelles ayant pour objet de lever les interrogations quant à la pratique du portage salarial dans le spectacle vivant.

C'est dans un même souci d'information et d'éclaircissement que Légi Spectacle organise le 23 novembre prochain, à Montpellier, une journée d'étude nationale durant laquelle seront explicités les textes en vigueur, leur application et leur incompatibilité. Dans le cadre de sa mission d'assistance à l'emploi et de veille sociale et juridique, Légi spectacle souhaite rassembler les acteurs du secteur pour un échange constructif sur le développement de l'emploi dans le respect du droit.

Un dossier, support de réflexion, comportant un état des lieux des pratiques observées et un état du droit, sera envoyé aux participants en amont de cette rencontre. La présence de juristes, d'experts sera de nature à garantir un cadre rigoureux à cette journée d'information et d'échange.

Nous serions heureux de vous compter parmi nous et restons bien entendu à votre disposition pour répondre à d'éventuelles interrogations concernant le fond ou la forme de cette manifestation. Merci de nous faire part de votre intention de principe.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos respectueuses salutations

Pour les membres du Conseil d'administration
Rose GIORGIO, Directrice

Centre d'aide à la gestion du spectacle

LEGI SPECTACLE ■ 2, rue de la Merci ■ 34000 Montpellier ■ tél : 04 67 58 60 59
fax : 04 67 58 00 21 ■ e-mail : legi.spectacle2@yahoo.fr ■ site : www.legi-spectacle.org
n° SIRET 391 700 747 00044 ■ code APE 94.99Z ■ n° agrément DRAC 108